

Trop beau pour être vrai : Un camping-car gratuit

Une certaine **Chantal GONDARD** – une identité factice – diffuse sur internet un message surprenant : Elle est disposée à offrir un camping-car Challenger 102 diesel de mars 2002 (*« état impeccable »*).

Quel en est le motif ? La cédante invoque l'adoption d'un enfant : *« En effet, mon mari et moi n'avions jamais eu d'enfants et nous sommes tombés sur une maison d'accueil qui nous a enfin offert la chance d'être père et mère. Ceci étant une grande joie pour nous, nous avons décidé de partager cette joie avec une autre famille de bonne moralité. Tout ce que nous vous demandons est de bien prendre soin de notre camping-car et de nous envoyer des photos de temps à autres. »*

Un tel texte est typique de l'arnaque internationale. Où se cache le piège ? **Mme GONDARD** réside actuellement à l'étranger, le temps de régler les formalités de l'adoption, et elle évoque la problématique du transport du véhicule : elle doit mandater un transporteur et le coût est de 985 €. Or, ce professionnel n'accepte pas les chèques certifiés. Elle a donc décidé de vous adresser un chèque certifié de 2 500 €, dont 985 € à remettre au transporteur et 1 515 € à renvoyer à un coursier à Paris.

Dès réception de ce chèque, l'acheteur devra régler par mandat **Western Union** ou autre paiement similaire les deux sommes. Et, une dizaine de jours plus tard, le chèque de 2 500 € qui avait été déposé en banque reviendra impayé (*chèque volé*). Bien évidemment, la banque concernée débitera le compte de ce montant, avec toutes les conséquences que nous pouvons imaginer.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

